

INSCRIPTIONS ESTREES TENNIS CLUB



ADRESSE :

CODE POSTAL:.....VILLE:.....

Portable parent / Portable (enfant).....

ADRESSE MAIL

1

Nom Adhésion ☐ Adhésion Parent /Enfant ☐

Prénom..... École de tennis :

Date de naissance/...../.....

DISPO	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
À partir de						

2

Nom Adhésion ☐ Adhésion Parent /Enfant ☐

Prénom..... École de tennis HEURE(S):

Date de naissance/...../.....

DISPO	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
À partir de						

3

Nom Adhésion ☐ Adhésion Parent /Enfant ☐

Prénom..... École de tennis HEURE(S):

Date de naissance/...../.....

Réduction «covid» cours adultes

DISPO	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
À partir de						

TOTAL (payable jusqu'en 10 fois):

Espèces

Chèque (s)

ANCV

Je soussigné reconnait que l'adhésion au tennis club d'Estrées saint Denis (ETC) entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la fédération Française de Tennis (FFT) Le club fonctionne sur 32 semaines de cours. Sur ces 32 semaines et en raison des aléas climatiques, de calendrier et humains, le club s'engage à assurer 28 séances à l'année.

– autorise l'ETC, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support. Par ailleurs, les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'ETC et également à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux ou provinciaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation des activités tant de l'ETC (gestion des membres....) que de la FFT (organisation des compétitions, lettre d'information.....), des ligues et des comités. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la FFT aux adresses suivantes: fft@fft.fr. **CERTIFICAT MEDICAL:** Lors de la demande d'une première licence ou tous les trois ans dans le cadre du renouvellement de la licence, si vous êtes une personne majeure, vous vous engagez à présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis datant de moins d'1 an. Dans l'intervalle des 3 ans, lors de la demande de renouvellement de votre licence, vous n'avez qu'à présenter une attestation selon laquelle vous avez bien répondu par la négative à tous les items figurant sur le questionnaire CERFA N°15699*01. Lors de la demande d'une licence et si vous êtes mineur, il convient de présenter une attestation, signée des personnes exerçant l'autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé spécifique aux mineurs a donné lieu à une réponse négative. Pour tous, dans l'hypothèse où une des rubriques du questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication de l'une ou plusieurs des disciplines concernées datant de moins de six mois devra être produit.

Signature: